BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

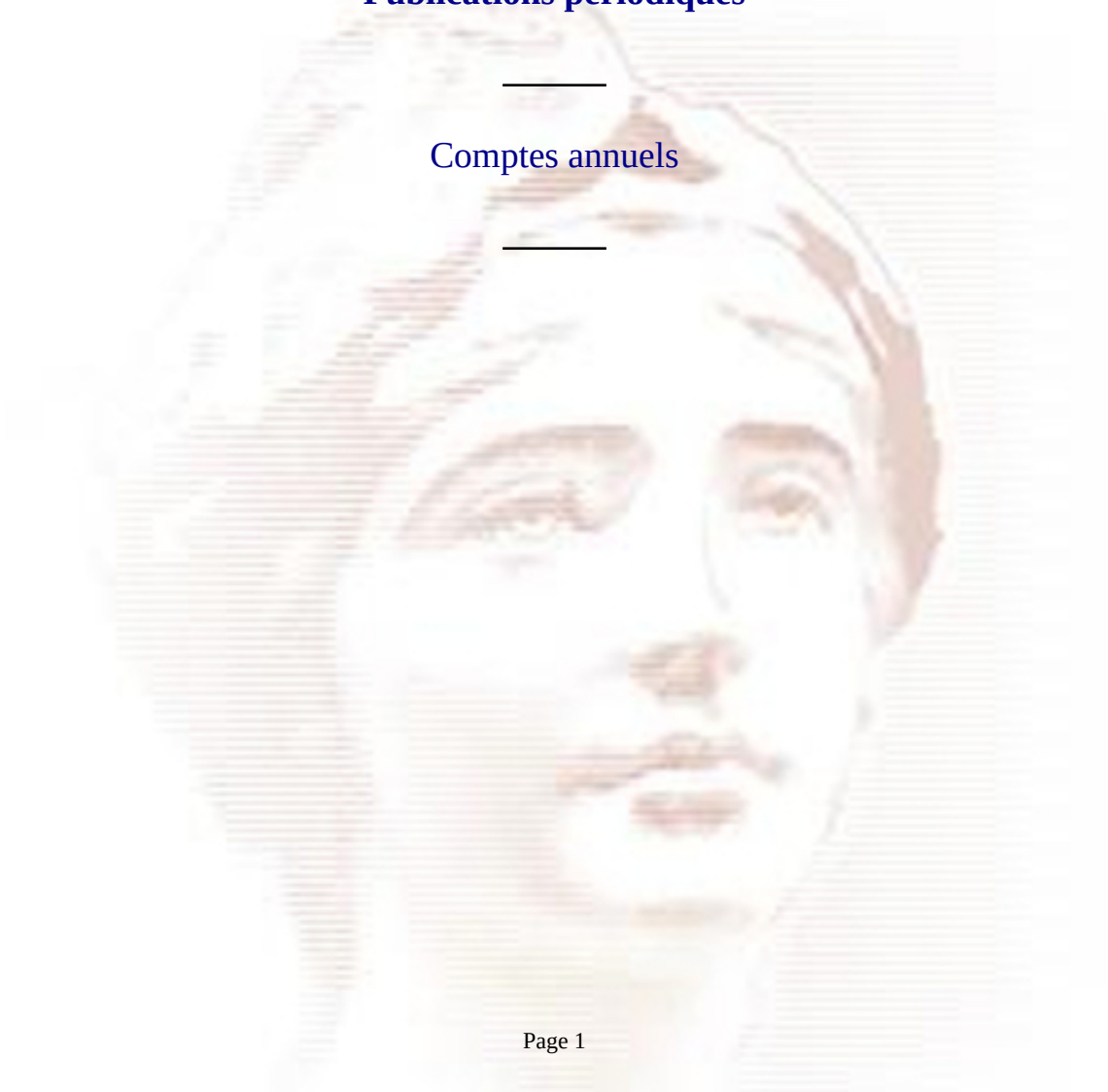
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REUNION « SOFIDER »

Société anonyme au capital de 40 000 000 €
Siège social : 3, rue Labourdonnais – 97400 Saint-Denis de la Réunion
314 539 347 R.C.S. Saint-Denis – APE 6492 Z

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2021

I. – Bilan au 31 décembre 2020

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	2020	2019
Caisses, banques centrales		31	3
Créances sur les établissements de crédit	3.1	29 367	20 435
Opérations avec la clientèle	3.2.1	994 779	919 907
Actions et autres titres à revenu variable	3.3.1	763	1 155
Participations et autres titres détenus à long terme		3	0
Parts dans les entreprises liées	3.4.1	551	551
Immobilisations incorporelles	3.5.1		
Immobilisations corporelles	3.5.2	1 005	531
Autres actifs	3.6	10 093	7 170
Comptes de régularisation	3.7	4 305	4 080
Total de l'actif		1 040 897	953 832

Passif	Notes	2020	2019
Dettes envers les établissements de crédit	3.1	854 386	776 543
Opérations avec la clientèle	3.2.1	8 300	9 880
Autres passifs	3.6	834	4 164
Comptes de régularisation	3.7	44 188	37 407
Provisions	3.8.1	4 243	5 552
Dettes subordonnées	3.11		18
Capitaux propres et assimilés	3.9	128 946	120 268
Capital souscrit		40 000	40 000
Primes d'émission		5 224	5 224
Réserves		16 591	16 591
Subventions et fonds publics affectés		1 074	2 194
Report à nouveau		56 258	43 563
Résultat en instance d'approbation			
Résultat de l'exercice (+/-)		9 799	12 696
Total du passif		1 040 897	953 832

Hors bilan	Notes	2020	2019
Engagements donnés			
Engagements de financement	4.1.1	52 959	53 325
Engagements de garantie	4.1.2	23 559	30 246
Engagements reçus			
Engagements de financement	4.1.1	15 000	30 000
Engagements de garantie	4.1.2	735 247	668 396

II. – Compte de résultat

(En milliers d'euros.)

	Notes	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	5.1	29 266	29 141
Intérêts et charges assimilées	5.1	-12 286	-12 189
Revenus des titres à revenu variable	5.2	1	2
Commissions (produits)	5.3	1 801	2 207
Commissions (charges)	5.3	-28	-25
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.4	-392	
Autres produits d'exploitation bancaire	5.5	1 841	10 006
Autres charges d'exploitation bancaire	5.5	-326	-463
Produit net bancaire		19 877	28 679
Charges générales d'exploitation	5.6	-6 798	-6 612
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-119	-103
Résultat brut d'exploitation		12 960	21 964
Coût du risque	5.7	435	-3 061
Résultat d'exploitation		13 395	18 903
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.8	-7	
Résultat courant avant impôt		13 388	18 903
Impôt sur les bénéfices	5.9	-3 589	-6 207
Résultat net		9 799	12 696

III. – Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Résultat de l'exercice	9 798 764,73 €
Report à nouveau antérieur	56 258 102,03 €
Le bénéfice distribuable est reporté à nouveau.	66 056 866,76 €

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous présentons les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

- 2017 : 41 006 049 euros soit un dividende de 208,47 euros par action
- 2018 : 2 557 100 euros soit un dividende de 13 euros par action.
- 2019 : aucun versement.

Conformément aux articles 117 quater et 200 A du Code général des impôts, le dividende distribué est soumis (pour son montant brut et sauf dispense sous conditions de revenus) à un prélèvement à la source qui est définitif, sauf option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, le dividende versé est éligible à l'abattement prévu à l'article 158 3.2° du Code général des impôts et le prélèvement à la source est imputable sur l'impôt dû.

IV. – Annexe des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont consolidés au sein de la BRED située au N°18, Quai de la Rapée 75012 PARIS. Ils présentent les caractéristiques suivantes (En milliers d'euros.) :

Total du bilan avant répartition du résultat :	1 040 897
Encours crédit à la clientèle :	994 779
Capitaux propres et assimilés :	128 946
PNB :	19 877
Coût du risque :	435
Résultat net :	9 799

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. – Faits marquants de l'exercice

Néant

II. – Principes comptables et méthodes d'évaluation

A. – Généralités

Les états financiers de la SOFIDER (Groupe BRED) sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement ANC 2014-07 relatif à la présentation des états financiers.
Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif sur deux exercices, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019.

B. – Changement de méthode comptable

Néant

C. – Opérations avec la clientèle

Les prêts figurent au bilan pour leur montant (y compris les créances rattachées) après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non-recouvrement (cf note 3.2.1).
Les principaux types de prêts accordés par la SOFIDER sont :

- crédits de trésorerie, d'équipement, et immobiliers aux entreprises et professionnels
- crédits de trésorerie et immobiliers aux particuliers

Les intérêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leur montant couru, échu et non échu, calculé prorata temporis.
Conformément au règlement ANC 2014-07 les frais dossiers perçus liés à l'octroi des crédits sont étalés sur la durée de vie des contrats.
La méthode de dépréciations des créances douteuses est effectuée en fonction de la nature de la créance.
Pour les créances Retail « saines », non douteuses, en défaut « présentant des anomalies de fonctionnement : dépassements d'autorisation, impayés, interdiction bancaire, FICP etc.). »
le provisionnement statistique vise à déterminer l'estimation des pertes prévisionnelles par groupe de créances homogènes. Cette estimation repose sur une base statistique permettant de valider les dépréciations pratiquées. Ce process permet le calcul des provisions sur comptes vifs
Le provisionnement est réalisé contrat par contrat à hauteur de l'E.L (Expected Loss). Ce provisionnement est suivi de manière hebdomadaire et comptabilisé mensuellement. La persistance de(s) l'anomalie(s) induit une progression du montant de la provision dans le temps.

Pour les créances douteuses

< 45 k €, le provisionnement statistique est identique à celui des créances saines.
> 45 k € provisions à dire d'expert, en fonction, de l'évaluation de la capacité du débiteur à régulariser son défaut, de l'estimation des garanties

Pour les créances contentieuses

Provisions à dire d'expert
Les provisions à dire d'expert une fois constituées nécessitent un suivi au gré de l'évolution des négociations et (ou) des actions de recouvrement menées à l'encontre des créanciers. Outre les mises à jour ponctuelles, l'actualisation est systématique, chaque fin de trimestre pour les « douteux avérés » et en fin d'exercice sur l'ensemble des portefeuilles « S.R.A. Retail et Affaires Spéciales » et « Contentieux ».

D. – Titres de placement

Conformément au règlement ANC 2014-07, les règles suivantes sont applicables en fonction de la finalité de l'opération :

- Les titres de placement sont enregistrés à la date d'acquisition, au prix d'achat. Il s'agit d'actions ou de parts sociales de société.
- Les moins-values latentes déterminées par la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité font l'objet d'une dépréciation ligne à ligne sans compensation avec les plus-values latentes constatées.

E. – Parts dans les entreprises liées

Titres de participation :

Conformément au règlement ANC 2014-07, il s'agit des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice, ou d'en assurer le contrôle.

F. – Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au bilan à leur coût historique (prix d'achats et frais accessoires) net de TVA récupérable.
Les amortissements sont pratiqués selon les normes du groupe.

G. – Provisions de passif

Conformément au règlement ANC 2014-03, il s'agit de provisions afférentes à une obligation à l'égard d'un tiers, susceptibles d'entraîner une sortie de ressources sans contrepartie (cf tableau en note 3.8.2).

Provisions pour risques 551 K€ cf note 3.8.2

Ces provisions correspondent à des estimations de charges à payer dans le cadre de procédures juridiques et contentieuses.

- Risques clients : 551 k €

Provisions dites « S2 »

Les Provisions dites « S2 », destinées à couvrir les pertes attendues sur les encours vifs des contreparties « saines » suite à une dégradation de leur note depuis leur comptabilisation initiale s'élève à 3 692 KE.

H. – Engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées avec la clientèle et l'engagement de financement reçu de la BRED.

I. – Engagements de garantie

Les engagements donnés de garantie d'ordre de la clientèle enregistrent :

- Les garanties financières d'achèvement accordées aux promoteurs immobiliers.
- Les cautions bancaires données aux fournisseurs dans le cadre de ces opérations immobilières.
- Les contre-garanties données aux co-bailleurs sur le financement de crédit-bail.
- Autres engagements par signature (cautions diverses)

Les engagements de garantie reçus enregistrent principalement les engagements reçus d'établissements de crédits, fonds de garantie et de la clientèle pour garantir les prêts accordés par la SOFIDER.

J. – Evénements significatifs

Incidence de la crise sanitaire

La propagation rapide de la pandémie de Covid-19 a entraîné une dégradation de la situation économique mondiale touchant de nombreux secteurs d'activité.
Dès le 15 mars 2020 précédent l'annonce du confinement en France, la Fédération Bancaire Française (FBF) témoignait de la totale mobilisation des banques françaises afin d'accompagner leurs clients, en particulier les commerçants,

professionnels, petites et moyennes entreprises, qui pourraient faire face à des difficultés résultant du développement de l'épidémie de COVID-19 pouvant impacter temporairement leur activité.
Dans ce contexte, la SOFIDER s'est engagée au service de ses clients professionnels et entreprises traversant des difficultés de trésorerie en mettant en œuvre activement les mesures de soutien à l'économie décidées par l'État.
Les mesures de soutien de l'économie prises au cours de l'exercice 2020 sont décrites ci-après.

Report des remboursements de crédit (moratoires) et autres restructurations de crédits

Dans le contexte de la crise du Covid-19, la SOFIDER a été amenée à accorder à ses clients des concessions revêtant différentes formes (suspensions temporaires d'échéances, rééchelonnements, renégociations) afin de les aider à surmonter des difficultés de trésorerie temporaires induites par la crise.

Mesures généralisées

Dès l'annonce du confinement en France, la SOFIDER a proposé de manière généralisée à ses clients professionnels et PME appartenant à des secteurs d'activité bien identifiés le report de leurs échéances de prêts comprenant capital et intérêts pour une durée de 6 mois. Par la suite, d'autres mesures généralisées ont été accordées à des secteurs d'activité spécifiques tel que par exemple, un report allant jusqu'à 12 mois des échéances de crédit aux petites et moyennes entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.
Les conditions de ces moratoires s'inscrivent dans les dispositions de moratoires généraux définies à l'article 10 des lignes directrices de l'EBA (EBA/GL/2020/02) publiées le 2 avril 2020 et amendées le 2 décembre 2020 (EBA/GL/2020/15).
En application de ce texte, l'octroi de moratoires de façon large, sans condition d'octroi spécifiques, à des contreparties ne présentant pas de difficultés financières avant la situation de crise liée au Covid-19, ne constitue pas à lui seul un indicateur de dégradation significative du risque de crédit.
Au 31 décembre 2020, 715 crédits accordés par la SOFIDER ont fait l'objet de moratoires pour une durée de six mois. La durée du moratoire peut aller jusqu'à douze mois pour les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. Les intérêts pendant la période de franchise ont été facturés à l'issue du report et avant la reprise de l'amortissement.

Mesures individuelles

Par ailleurs, la SOFIDER a accompagné de manière individualisée ses clients tous segments confondus en leur accordant différentes formes de concessions (moratoires, rééchelonnement ou autre modification des conditions des prêts) dont les conditions ont été fixées sur la base de la situation individuelle du client. Lors de l'octroi d'une telle concession, une analyse spécifique est menée afin d'identifier si la contrepartie présente, à cette date, des indices de difficultés financières. 365 dossiers ont bénéficié de cette mesure.
Les moratoires accordés par la SOFIDER ont généralement été facturés au taux d'intérêt initial du crédit, ce qui signifie que les intérêts continuent de courir pendant la durée du moratoire. À l'issue du moratoire, les intérêts sont inclus dans le principal du crédit et remboursés sur la durée résiduelle du crédit (durée allongée en raison du moratoire). Dans ce cas, le moratoire n'implique pas de perte de flux de trésorerie pour la banque. Aucun impact résultat n'est donc à comptabiliser.

K. – Evénements postérieurs à la clôture

Néant

III. – Notes sur le bilan

3.1. – Opérations interbancaires

Actif (En milliers d'euros.)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires	29 367	20 435
Comptes et prêts au jour le jour		
Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour		
Valeurs non imputées		
Créances à vue	29 367	20 435
Comptes et prêts à terme		
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs et titres reçus en pension à terme		
Créances à terme		

Créances rattachées		
Total	29 367	20 435

Passif (En milliers d'euros.)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs		
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour		
Autres sommes dues		
Dettes rattachées à vue		
Dettes à vue	0	0
Comptes et emprunts à terme	851 463	773 652
Valeurs et titres donnés en pension à terme		
Dettes rattachées à terme	2 923	2 891
Dettes à terme	854 386	776 543
Total	854 386	776 543

3.2.1. – Opérations avec la clientèle

Créances sur la clientèle

Actif (En milliers d'euros.)	31/12/2020	31/12/2019
Créances commerciales	935 363	852 185
Crédits de trésorerie et de consommation *	58 630	155 605
Crédits à l'équipement	170 767	157 276
Crédits à l'habitat *	503 492	325 642
Crédits à l'habitat PTZ	59 741	58 264
Crédits à l'habitat social	142 733	155 398
Créances rattachées encours sains	1 763	1 331
Prêts à la clientèle financière	31	36
Comptes ordinaires débiteurs	18 526	21 154
Valeurs non imputées	3	10
Créances douteuses	65 283	73 318
Dépréciations des créances sur la clientèle	-26 190	-28 127
Total	994 779	919 907

** Reclassement de l'encours Murabaha en crédits à l'habitat en 11-2020*

Dettes vis-à-vis de la clientèle

Passif (En milliers d'euros.)	31/12/2020	31/12/2019
Autres comptes d'épargne à régime spécial	132	41
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle	3 388	5 088
Dépôts de garantie	1 281	1 500
Autres sommes dues	3 499	3 251
Dettes rattachées		
Total	8 300	9 880

(En milliers d'euros.)	31/12/2020			31/12/2019		
	À vue	À terme	Total	À vue	À terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 388		3 388	5 088		5 088
Emprunts auprès de la clientèle financière (1)						
Valeurs et titres donnés en pension livrée						
Autres comptes et emprunts						
Total	3 388		3 388	5 088		5 088

(1) Détail autres comptes et emprunts auprès de la clientèle

3.2.2. – Opérations avec la clientèle - Répartition des encours de crédit par agents économiques

(En milliers d'euros.)	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut	Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Sociétés non financières	177 875	20 745	-9 937	16 354	-9 584
Entrepreneurs individuels	54 959	7 422	-2 411	4 292	-1 949
Particuliers	687 126	37 116	-13 842	19 302	-10 545
Administration, associations	15 403				
Total au 31 decembre 2020	935 363	65 283	-26 190	39 948	-22 078
Total au 31 decembre 2019	852 185	73 318	-28 127	39 985	-20 907

3.3.1. – Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenus fixes et variables

Portefeuille titres

(En milliers d'euros.)	31/12/2020					31/12/2019				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
Montants bruts		1 641			1 641		1 641			1 641
Créances rattachées										
Dépréciations		-878			-878		-486			-486
Actions et autres titres à revenu variable		763			763		1 155			1 155
Total		763			763		1 155			1 155

Effet publics, obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros.)	31/12/2020				31/12/2019			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés				0				0
Titres non cotés				0				0
Titres prêtés				0				0
Titres empruntés				0				0
Créances douteuses				0				0
Créances rattachées				0				0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
dont titres subordonnés				0				0

Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros.)	31/12/2020				31/12/2019			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés								
Titres non cotés		1 641		1 641		1 641		1 641
Créances rattachées								
Total		1 641		1 641		1 641		1 641

3.4.1 – Evolution des titres de participation et assimilés

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres à long terme

(En milliers d'euros.)	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations	31/12/2020
Participations et autres titres détenus à long terme						0
Parts dans les entreprises liées	3 062					3 062
Valeurs brutes	3 062					3 062
Participations et autres titres à long terme						
Parts dans les entreprises liées	2 512					2 512
Dépréciations	2 512					2 512
Total	551	0	0			551

3.4.2. – Tableau des filiales et participations

Titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres à long terme

Filiales et participations	Capital 31/12/2020	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant 31/12/2020	Quote-part du capital détenue (en %) 31/12/2020	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2020	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
1. Filiales (détenues à + de 50 %)					
Labourdonnais SARL	551	508	100,00 %	3 062	551
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
Filiales françaises (ensemble)					
Filiales étrangères (ensemble)					
Certificats d'associations					
Participations dans les sociétés françaises					
Participations dans les sociétés étrangères					
dont participations dans les sociétés cotées					

Filiales et participations	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI en 2020	Montants des cautions et avals donnés par la société en 2020	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé 31/12/2020	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) 31/12/2020	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice en 2020
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
1. Filiales (détenues à + de 50 %)					
Labourdonnais SARL		0	34	13	0
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
Filiales françaises (ensemble)					
Filiales étrangères (ensemble)					
Certificats d'associations					
Participations dans les sociétés françaises					
Participations dans les sociétés étrangères					
dont participations dans les sociétés cotées					

3.5.1. – Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros.)	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2020
Droits au bail et fonds commerciaux	1 902				1 902
Logiciels					
Autres	2 680				2 680
Valeurs brutes	4 582	0	0	0	4 582
Droits au bail et fonds commerciaux	-1 902				-1 902
Logiciels					
Autres	-2 680				-2 680
Dépréciations					
Amortissements et dépréciations	-4 582	0	0	0	-4 582
Total valeurs nettes	0	0	0	0	0

3.5.2. – Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros.)	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2020
Terrains	74				74
Constructions	3 517		-17		3 500
Agencements d'exploitation	338	419	-10		746
Autres matériels d'exploitation	4	78	-2		80
Constructions hors d'exploitation	418				418
Agencements hors d'exploitation	15		-4		11
Immobilisation en cours		103			103
Immobilisations corporelles d'exploitation	3 933	600	-29	0	4 504
Immobilisations hors exploitation	432	0	-4	0	428
Valeurs brutes	4 365	600	-33	0	4 932
Constructions	-3 201	-72	17		-3 257
Agencements d'exploitation	-198	-44	3		-238
Autres matériels d'exploitation	-4	-2	1		-4
Constructions hors d'exploitation	-418				-418
Agencements hors d'exploitation	-13	-1	3		-11
Immobilisations corporelles d'exploitation	-3 403	-117	21	0	-3 499
Immobilisations hors exploitation	-431	-1	3	0	-428
Amortissements et dépréciations	-3 834	-118	24	0	-3 927
Total valeurs nettes	531				1 005

3.6. – Autres actifs et autres passifs

(En milliers d'euros.)	31/12/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres				
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus				
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres				
Créances et dettes sociales et fiscales (1)	7 122	14	6 334	3 536
Dépôts de garantie versés et reçus	77		58	
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers (2)	2 894	821	778	628
Total	10 093	834	7 170	4 164
(1) dont crédit d'impôt PTZ	*4 994*		*6 334*	
(1) dont impôt sur les sociétés	*2 128*			*3 528*
(2) dont dossiers MURABAHA	*2 517*		*419*	

3.7. – Comptes de régularisation

(En milliers d'euros.)	31/12/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises				
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture				
Primes et frais d'émission				
Charges / produits constatés d'avance (1)	4 069	42 650	3 833	36 372
Produits à recevoir / Charges à payer	94	827	83	836
Valeurs à l'encaissement	142	710	164	196
Autres		1		3
Total	4 305	44 188	4 080	37 407
(1) dont impôt différé PTZ	*4 065*		*3 831*	
(1) dont produits constatés d'avance PTZ		*15 482*		*16 009*
(1) dont produits constatés d'avance MURABAHA		*27 168*		*20 363*

3.8.1. – Détail des provisions

(En milliers d'euros.)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Utilisations	Conversion	31/12/2020
Provisions pour risques de contrepartie	5 140	622	-1 519	0	0	4 243
Provisions pour engagements sociaux	0	0	0	0	0	0
Provisions pour PEL/CEL						
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0
Portefeuille titres et instruments financiers à terme						
Immobilisations financières						
Promotion immobilière						
Provisions pour impôts	412	0	-412			0
Autres						
Autres provisions pour risques	412		-412	0	0	0
Provisions pour restructurations informatiques						
Autres provisions exceptionnelles						
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Total	5 552	622	-1 931	0	0	4 243

3.8.2. – Provisions et dépréciations constituées en couverture de risques de contrepartie

(En milliers d'euros.)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Utilisations	31/12/2020
Dépréciations sur créances sur la clientèle	28 127	6 179	-7 209	-907	26 190
Dépréciations sur autres créances	466				466
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs	28 593	6 179	-7 209	-907	26 656
Provisions S2 risque bilan/hors bilan	3 709	337	-354		3 692
Provisions pour risques de contrepartie clientèle	1 431	285	-1 165		551
Autres provisions	412		-412		0
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif	5 552	622	-1 931	0	4 243
Total	34 145	6 801	-9 140	-907	30 899

3.9. – Capitaux propres et assimilés

(En milliers d'euros.)	Capital	Primes d'émission	Réserves/ autres	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres et assimilés
Total au 31 decembre 2018	40 000	5 224	28 196	41 006	5 113	119 539
Mouvements de l'exercice			-9 411	2 557	7 583	728
Total au 31 decembre 2019	40 000	5 224	18 785	43 563	12 696	120 268
Impact changement de méthode						
Affectation résultat 2019				12 696	-12 696	0
Distribution de dividendes						
Augmentation de capital						
Autres mouvements *			-1 121			-1 121
Résultat de la période					9 799	9 799
Total au 31 decembre 2020	40 000	5 224	17 665	56 258	9 799	128 946

3.10. – Durée résiduelle des emplois et ressources

(En milliers d'euros.)	31/12/2020						
	Inférieur à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminé	Total
Effets publics et valeurs assimilées							
Créances sur les établissements de crédit	29 367						29 367
Opérations avec la clientèle	67 353	15 406	73 608	301 398	537 014		994 779
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Opérations de crédit-bail et de locations simples							
Total des emplois	96 720	15 406	73 608	301 398	537 014	0	1 024 146
Dettes envers les établissements de crédit	31 601	1 223	86 826	319 986	414 750		854 386
Opérations avec la clientèle	7 019			1 281			8 300
Dettes représentées par un titre							
Dettes subordonnées							
Total des ressources	38 620	1 223	86 826	321 267	414 750	0	862 686

3.11. – Dettes subordonnées

(En milliers d'euros.)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	18
Dettes rattachées		
Total	0	18

IV. – Notes sur le hors-bilan

4.1.1. – Engagements reçus et donnés - Engagements de financement

(En milliers d'euros.)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés		
En faveur des établissements de crédit		
En faveur de la clientèle	52 959	53 325
Total des engagements de financement donnés	52 959	53 325
Engagements de financement reçus		
D'établissements de crédit	15 000	30 000
De la clientèle		
Total des engagements de financement reçus	15 000	30 000

4.1.2. – Engagements reçus et donnés - Engagements de garantie

(En milliers d'euros.)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit		
D'ordre de la clientèle	23 559	30 246
Total des engagements de garantie donnés	23 559	30 246
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	109 776	118 714
Autres engagements reçus	625 471	549 682
Total des engagements de garantie reçus	735 247	668 396

5.1. – Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros.)	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit		-12 286	-12 286		-12 189	(12 189)
Opérations avec la clientèle	29 266		29 266	29 141		29 141
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Dettes subordonnées						
Autres						
Total	29 266	-12 286	16 980	29 141	-12 189	16 952

5.2. – Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros.)	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions et autres titres à revenu variable	1	2
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Total	1	2

5.3. – Commissions

(En milliers d'euros.)	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire		-6	-6		-6	-6
Opérations avec la clientèle	612		612	763	-1	762
Opérations sur titres						
Moyens de paiement						
Opérations de change						
Engagements hors bilan	634		634	930		930
Prestations de services financiers	552	-22	530	511	-18	493
Activités de conseil						
Autres commissions	3		3	3		3
Total	1 801	-28	1 773	2 207	-25	2 182

5.4. – Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'euros.)	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	-392		-392	0		0
Dotations	-392		-392			0
Reprises			0	0		0
Résultat de cession			0	0		0
Autres éléments						
Total	-392	0	-392	0	0	0

5.5. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros.)	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun						
Refacturations de charges et produits bancaires	79		79	28		28
Produits et charges des activités non bancaires				49		49

Prestations de services informatiques						
Plus-value sur cession stock bien						
Autres produits et charges (*)	1 762	-326	1 436	9 929	-463	9 466
Total	1 841	-326	1 515	10 006	-463	9 543
(*) dont provisions juridiques	*1 166*	*-285*		*20*		
(*) dont redevance circulation fiduciaire				*9 411*		

5.6. – Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros.)	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôts et taxes *	56	-339
Autres charges générales d'exploitation	-7 032	-6 510
Charges refacturées	178	237
Total	-6 798	-6 612
** Impôts et taxes*	*-355*	
**Reprise de provisions sur impôts et taxes*	*411*	
	56	

5.7. – Coût du risque

(En milliers d'euros.)	Exercice 2020					Exercice 2019				
	Dotations	Reprises et utilisations	Pertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises et utilisations	Pertes	Récupérations sur créances amorties	Total
Dépréciations d'actifs										
Interbancaires										
Clientèle	-6 077	7 405	-911	1	418	-9 375	7 741	-1 668	170	-3 132
Provision collectives										
Provision S2 risque bilan/hors-bilan	-337	354			17	-3	74			71
Titres et débiteurs divers										
Provisions										
Engagements hors bilan										
Provisions pour risque clientèle										
Autres										
Total	-6 414	7 759	-911	1	435	-9 378	7 815	-1 668	170	-3 061

5.8. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros.)	Exercice 2020				Exercice 2019			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations				0				
Dotations				0				0
Reprises				0				0
Résultat de cession ou mise au rebut			-7	-7				0
Total	0	0	-7	-7	0	0	0	0

5.9.1. – Impôt sur les sociétés

Détail des impôts sur le résultat 2020

(En milliers d'euros.)	Exercice 2020	
Bases imposables aux taux de	28 %	15 %
Au titre du résultat courant	13 305	
Au titre du résultat exceptionnel		
Imputation des déficits		
Bases imposables		
Impôt correspondant	3 725	
+ Contributions 3,3 %	98	

- Déductions au titre des crédits d'impôts		
Impôt comptabilisé	3 823	
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales	-	
Provisions pour impôts	-	
Total	3 823	
Impôt société comptabilisé	3 823	
Impôt société ID PTZ	-234	
	3 589	

5.9.2. – Détail du résultat fiscal de l'exercice - passage du résultat comptable au résultat fiscal

(En milliers d'euros.)	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net comptable (a)	9 799	12 696
Impôt social (B)	3 823	6 576
Réintégrations (C)	5 404	4 726
Dépréciations sur actifs immobilisés		
Autres dépréciations et provisions	1 871	1 495
Dotation FRBG		
OPCVM		
Moins-values régime long terme et exonérées		
QP bénéfices sociétés de personnes ou GIE		
Divers	3 533	3 231
Déductions (D)	5 721	3 336
Plus-values long terme exonérées		
Reprises dépréciations et provisions	3 142	1 021
Dividendes		
Reprise FRBG		
Quote-part pertes sociétés de personnes ou GIE		
Amortissement frais acquisition		
Frais de constitution		
Divers	2 579	2 315
Base fiscale à taux normal (A)+(B)+(C)-(D)	13 305	20 662

5.10. – Répartition de l'activité

(En milliers d'euros.)	Activités	
	Exercice 2020	Exercice 2019
Produit net bancaire	19 877	28 679
Frais de gestion	-6 917	-6 715
Résultat brut d'exploitation	12 960	21 964
Coût du risque	435	-3 061
Résultat d'exploitation	13 395	18 903
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-7	
Résultat courant avant impôt	13 388	18 903

6.1. – Honoraires des commissaires aux comptes

honoraires des commissaires aux comptes

Montants (En milliers d'euros.)	TOTAL				PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG			
	2020		2019		2020		2019		2020		2019	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit												
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés (2)	96	100 %	99	100 %	48	50 %	51	52 %	48	50 %	48	48 %

Autres diligences et prestations directement liés à la mission du commissaire aux comptes	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Total	96	100 %	99	100 %	48	50 %	51	52 %	48	50 %	48	48 %
Variation (%)				-3 %				-6 %				0 %

6.1. – Information sur les délais de règlement des clients et fournisseurs

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	2	1		1	4
Montant total des factures concernées T.T.C.	452	27		69	548
Pourcentage du montant total des achats T.T.C. de l'exercice	Le pourcentage des factures reçues non réglées, à la date de la clôture est inférieur à 1 % du montant total des achats TTC de l'exercice				
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					Néant
Montant total des factures exclues T.T.C.					Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture				

Factures émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre total des factures concernées T.T.C.					0
Montant total des factures concernées T.T.C.					0
Pourcentage du montant total des achats T.T.C. de l'exercice					
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					Néant
Montant total des factures exclues T.T.C.					Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Date de facture				

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFIDER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration, remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie
« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation des provisions/dépréciations pour risque de crédit :

Risque identifié

SOFIDER est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.
Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par le management de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés.
Par ailleurs, votre Banque enregistre, dans ses comptes sociaux, des dépréciations pour pertes de crédit attendues sur les encours présentant une détérioration significative du risque de crédit. Ces dépréciations sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par BPCE intégrant différents paramètres (flux attendus sur la durée de vie de l'instrument financier, probabilité de défaut, taux de perte en cas de défaut, informations prospectives), complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales.
Dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19, les modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues ont connu un certain nombre d'adaptations.
Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction, tant dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour pertes attendues sur les encours présentant une détérioration significative du risque de crédit que dans l'appréciation du niveau de provisionnement individuel des encours de crédits en risque avéré.
En particulier dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-1 9, nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent une zone d'attention particulière pour l'exercice 2020.
L'encours de créances à la clientèle s'élève au 31 décembre 2020 à 1 020 M€ dont 25 M€ de dépréciations. Le coût du risque sur l'exercice 2020 s'élève à +0,4 M€ (contre -3,1 M€ sur l'exercice 2019).

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif mis en place par la direction pour identifier les créances sensibles/dégradées ou en défaut et évaluer le montant des provisions/dépréciations enregistrées.
Nous avons testé l'application des procédures de contrôle interne mises en œuvre par la banque tout au long du processus pour la revue annuelle des portefeuilles, l'évaluation des provisions/dépréciations et les rapprochements comptabilité/gestion. Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés de la banque responsables du suivi des créances sensibles ou dépréciées.

S'agissant des provisions sur encours sensibles/dégradés :

- nous avons examiné les méthodologies retenues pour déterminer les différents paramètres et modèles de calcul des pertes attendues et leur conformité aux normes comptables en vigueur ;
- nous avons examiné les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit(« SICR ») ; nous avons également pris connaissance du dispositif de revue périodique des principaux paramètres des modèles utilisés ;
- nous avons réalisé des contrôles portant sur les adaptations apportées aux modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19 ;
- nous avons testé les rapprochements entre les bases servant au calcul des provisions et la comptabilité ainsi que les contrôles généraux des applicatifs dédiés et les contrôles des déversements de données entre ces applicatifs ;
- nous avons enfin réalisé des calculs indépendants de pertes attendues sur base d'échantillon.

Compte tenu de l'organisation du groupe BPCE, certains des travaux ci-dessus ont été menés avec le support du collège des commissaires aux comptes de BPCE

S'agissant des dépréciations calculées individuellement sur encours en défaut :

- Nous avons d'une manière générale, examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.
- Nos travaux ont consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit , du dispositif de valorisation des garanties.
- Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions. En particulier, pour les dépréciations spécifiques aux encours de crédit aux entreprises, nous avons vérifié qu'une revue périodique du risque de crédit des contreparties sous surveillance était effectuée et avons apprécié, sur base d'échantillons, les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations.
- Nous avons enfin examiné les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :
Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOFIDER par votre assemblée générale du 28/12/2005 pour le cabinet KPMG et du 28/07/2005 pour le cabinet PwC.
Au 31 décembre 2020, les cabinets KPMG et PwC étaient dans la 14e année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Il incombe au conseil d'administration, remplissant les fonctions de comité d'audit, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration, remplissant les fonctions comité d'audit
Nous remettons au conseil d'administration, remplissant les fonctions de comité d'audit, un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration, remplissant les fonctions de comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au conseil d'administration, remplissant les fonctions de comité d'audit, la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration, remplissant les fonctions de comité d'audit, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 12 mai 2021
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	KPMG S.A.
Anik Chaumartin	Ulrich Sarfati

VII. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.